

DECISION n° DEC2022_19

**Fixation des tarifs et conditions applicables au cyclo spectacle « Promenade artistique à vélo »
par Poupette & Cie
le dimanche 28 mai 2023 - départ du parking du
Castel à 14h30-15h00-15h30 et 16h00**

Le Maire de la Ville de Châteaubernard,

- Vu l'article L.2121-29 du CGCT, qui confère au conseil municipal la libre fixation des tarifs communaux ;
- Vu la délibération n°D2020_05_17 du conseil municipal de Châteaubernard donnant délégation à Monsieur le Maire pour fixer les tarifs et conditions applicables aux spectacles organisés par la collectivité ;
- Vu la décision n°DEC2021-25 constituant une régie de recettes et d'avances pour la billetterie d'entrées aux spectacles du Castel organisés par la municipalité ;
- Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs et conditions applicables au cyclo spectacle « Promenade artistique à vélo » par Poupette & Cie le dimanche 28 mai 2023 - départ du parking du Castel à 14h30-15h00-15h30 et 16h00 ;

DECIDE

Article 1 : Seules les personnes de plus de 8 ans peuvent participer à la promenade.

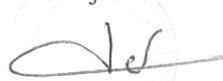
Article 2 : Le tarif est fixé à 10 € TTC (9,79 € HT).

Article 3 : Le tarif est gratuit pour les moins de 12 ans

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Châteaubernard, le 29 août 2022

Pour le Maire,
La Maire adjointe



Dominique PETIT